



MOTION SUR LES DROITS D'AUTEUR

La loi Hadopi acte de profondes régressions des droits des journalistes.

Le SNJ-CGT récuse la notion de famille cohérente de presse élaborée aux états généraux de la presse et reprise dans la loi Hadopi.

Le SNJ-CGT considère que les modifications apportées aux code du travail qui permettent d'imposer à un journaliste un travail sur l'ensemble des supports d'une entreprise de presse est anticonstitutionnelle. Toute tentative pour appliquer cette nouvelle mesure doit être dénoncée et portée devant les prud'hommes.

Lille, le 30 mars 2010